



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 22328 -2022/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

[sec.aem@premar-manche.gouv.fr](mailto:sec.aem@premar-manche.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Manche**

Le préfet de la Manche

-----

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

**Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage  
du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue »**

**OBJET** : réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue ».

**P. JOINTES** : a) arrêté inter-préfectoral de composition du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation ;  
b) ordre du jour de la réunion ;  
c) bordereau de présence.

Situé sur la côte Est de la presqu'île du Cotentin, le site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue » est caractérisé par une importante richesse marine à l'échelle européenne, ayant conduit à son intégration dans le réseau européen Natura 2000 par la création d'une Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Mis en œuvre depuis maintenant 14 ans, le document d'objectifs de ce site qui regroupe l'ensemble des mesures de gestion visant à maintenir le patrimoine naturel d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, doit maintenant être révisé en application de l'article L.414-2 du code de l'environnement.

Afin de vous présenter un bilan d'animation et d'initier ensemble la révision du document d'objectifs, nous avons l'honneur de vous convier à la réunion du comité de pilotage qui aura lieu :

**Le mardi 22 novembre 2022 à 14 h 30**

**Salle Max-Pol Fouchet**

**46 Rue Maréchal Foch, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue**

L'ordre du jour de la réunion figure en pièce jointe à la présente invitation.

Nous vous serions obligés de bien vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter, et de nous confirmer votre participation en retournant le bordereau de présence joint dans les meilleurs délais possibles.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 25 octobre 2022

À Cherbourg-en-Cotentin, le 25 octobre 2022

Pour le préfet de la Manche,  
la sous-préfète de Cherbourg,

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,  
par délégation, l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe  
des affaires maritimes Thierry Dusart  
adjoint pour l'action de l'État en mer,



Elisabeth CASTELLOTTI



Thierry DUSART



**Réunion du comité de pilotage  
de la zone spéciale de conservation (ZSC)  
« Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue »**

sous la co-présidence de Madame la sous-préfète de Cherbourg

et

de Monsieur l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes,  
adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

**ORDRE DU JOUR**

1. **Propos introductifs** (*coprésidence et DREAL Normandie*).
2. **Bilan des quatorze années de mise en œuvre du document d'objectifs de la ZSC** (*Syndicat Mixte Littoral Normand*).
3. **Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages** (*Syndicat Mixte Littoral Normand et divers partenaires*).
4. **Méthodologie de révision du document d'objectifs et calendrier prévisionnel** (*DREAL Normandie*).
5. **Questions diverses.**



**Réunion du comité de pilotage  
de la zone spéciale de conservation (ZSC)  
« Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue »**

**BORDEREAU DE PRÉSENCE**

à retourner au Pôle mer et littoral de la DREAL Normandie

par courriel : [pml.srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pml.srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

ou

par courrier : DREAL Normandie – Service ressources naturelles – Pôle mer et littoral  
1, rue du Recteur Daure, CS 60040 – 14006 CAEN cedex  
à l'attention de Madame Jessica Lambert

Mme M. ....

Qualité : .....

Structure : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

**Participera**

**Ne participera pas**

à la réunion du 22 novembre à 14 h30 à Saint-Vaast-La-Hougue (Salle Max-pol Fouchet)